



EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

36 et 37/2025

Le lundi 29 septembre 2025 à 20 h 30 le conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

**Membres élus : 11
Membres en fonction : 9
Membres présents : 9
Votants : 9**

Etaient présents :

Mesdames BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence.
Messieurs LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

Délibération n° 36

1. Désignation d'une ou d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace-Moselle, qui précise que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers, désigne Mme Sabine JENNI comme secrétaire de séance.

Délibération n° 37

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 juin 2025.

Le procès-verbal des délibérations du 23 juin 2025 a été transmis à tous les membres.
Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
A Wolschwiller le 3 octobre 2025.
Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,





EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

38/2025

Le lundi 29 septembre 2025 à 20 h 30 le conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

Membres élus : 11
Membres en fonction : 9
Membres présents : 9
Votants : 9

Etaient présents :

Mesdames BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence.
Messieurs LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

3. Forêt – Etat financier exploitation 2025 – Etat d'assiette 2027

M. le Maire souhaite la bienvenue à M. Mathéo DIAS, technicien forestier en charge de notre Commune.

M. Mathéo DIAS présente aux conseillers l'état financier d'exploitation 2025 (dépenses – recettes) qui est excédentaire d'environ 26 800 €.

Il rappelle ensuite que chaque année est établi pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un "état d'assiette des coupes" qui permet d'arrêter les parcelles qui seront martelées par l'ONF en prévision des coupes à effectuer l'année suivante. Les parcelles à marteler annuellement sont proposées en application de l'aménagement forestier.

Après avoir entendu les explications de M. DIAS les conseillers municipaux approuvent, à l'unanimité, l'état d'assiette des coupes proposés par l'ONF pour 2027.

Les conseillers procèdent ensuite à la fixation du prix de vente de bois de chauffage.

M. Mathéo DIAS informe les conseillers que les prix appliqués cette année ont permis de couvrir les frais d'exploitation.

Sur proposition du Maire les conseillers municipaux à l'unanimité fixent les prix de vente du bois de chauffage 2026 à :

4 stères de bois d'affouage (mélange d'essences de bois) à 260€ net

Le stère de mélange d'essences de bois à 65€ HT

Le M3 de BIL à 55€ HT

Le fond de coupe à 5€ le stère

Le bois sur pied à 20€ le stère

Pour extrait certifié conforme.
A Wolschwiller le 3 octobre 2025.
Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,



EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

39/2025

Le lundi 29 septembre 2025 à 20 h 30 le conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

**Membres élus : 11
Membres en fonction : 9
Membres présents : 9
Votants : 9**

Etaient présents :

Mesdames BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence.
Messieurs LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

4. Sinistre ascenseur, dégât des eaux, suite à l'orage du 3 juin 2025.

Le Maire informe les conseillers que suite à l'orage du 3 juin 2025 la cave a été inondée et l'ascenseur endommagé. Notre assurance nous a informé le 5 août 2025 qu'il ne prendrait pas en charge les réparations au motif « que le réseau d'évacuation du bâtiment n'est pas conforme aux directives du règlement sanitaire du Haut-Rhin (article 44 – protection contre le reflux des eaux d'égouts).

Les conseillers à l'unanimité chargent le Maire d'établir un courrier de réclamation envers cette décision. En effet nous sommes assurés pour ce bâtiment, depuis 1974, par la même assurance et à aucun moment, lors des mises à jour de notre contrat, elle ne nous a informé de cette disposition.

D'autre part les conseillers à l'unanimité,

**Acceptent le devis de 9 231,17 € de la société Schindler pour la réparation de l'ascenseur et
Autorisent le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens.**

Pour extrait certifié conforme.
A Wolschwiller le 3 octobre 2025.
Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,



EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

40/2025

Le lundi 29 septembre 2025 à 20 h 30 le conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

Membres élus : 11

Membres en fonction : 9

Membres présents : 9

Votants : 9

Etaient présents :

Mesdames BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence.
Messieurs LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

5. Examen de devis : Billand, Wiedmer, Encer.

5.1. Menuiserie extérieure du bâtiment mairie-salle communale.

M. le Maire informe les conseillers que le devis BILLAND, accepté par délibération du 23 juin dernier, pour le remplacement de menuiserie extérieure sur le bâtiment mairie – salle communale a été mis à jour suite à la prise de mesure du 25 août 2025 (suppression des barres anti panique remplacées par des poignées de portes et des molettes de décondamnation, modification des ouvrants pour que les issues de secours aient 1 Unité de Passage (1 UP = 0,90m) : les nouvelles portes seront à ouvrants asymétriques avec 1 vantail principal de 0,90m et 1 vantail secondaire semi fixe de 0,80m...)

L'entreprise BILLAND accorde une remise de 2% sur le montant total des travaux. Le nouveau devis s'élève à 38 291,58 € HT auquel il faudra encore ajouter la fourniture et pose d'un store pour la fenêtre de la cuisine (pour rappel le devis accepté en juin s'élevait à 37 873,43 € HT).

Les conseillers municipaux à l'unanimité acceptent le nouveau devis et la pose du store pour la cuisine.

Pour extrait certifié conforme.

A Wolschwiller le 3 octobre 2025.

Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,



EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

41/2025

Le lundi 29 septembre 2025 à 20 h 30 le conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

Membres élus : 11
Membres en fonction : 9
Membres présents : 9
Votants : 9

Etaient présents :

Mesdames BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence.
Messieurs LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

5. Examen de devis : Billand, Wiedmer, Encer.

5.2. Travaux de réalisation de trottoirs, rue de Kiffis, au droit des maisons n° 42a à 44.

M. le Maire présente un tableau comparatif pour la réalisation d'un tronçon de trottoirs rue de Kiffis sur 51 ml et 80 m2 à traiter.

Les travaux s'élèvent à 6 295 € HT pour la société Wiedmer et à 7 190 € HT pour la société Encer.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité retiennent la société Wiedmer et chargent le Maire de passer commande des travaux.

Pour extrait certifié conforme.
A Wolschwiller le 3 octobre 2025.

Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,



EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

42/2025

Le lundi 29 septembre 2025 à 20 h 30 le conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

Membres élus : 11
Membres en fonction : 9
Membres présents : 9
Votants : 9

Etaient présents :

Mesdames BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence.
Messieurs LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

6. Proposition de vente de terrains.

M. le Maire donne lecture de courriers proposant à la commune l'acquisition de terrains cadastrés

• **Section 1 parcelle 30** d'une contenance de 1 ha 11 ares (parcelle agricole) « Bergmatten ». Cette parcelle est attenante à une parcelle forestière communale.

Après avoir localisé les parcelles sur le ban communal les membres du conseil municipal, sont intéressés par l'acquisition de cette parcelle (7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention) et chargent M. le Maire d'en informer le propriétaire et de proposer un prix de 6000 € soit 60€ l'are.

• **Section 20 parcelle 183** d'une contenance de 30a 76ca (parcelle forestière boisée). Cette parcelle n'est pas attenante à une parcelle forestière communale,

Après avoir localisé les parcelles sur le ban communal les membres du conseil municipal, à l'unanimité, ne sont pas intéressés par l'acquisition de ces parcelles et chargent M. le Maire d'en informer le notaire.

Pour extrait certifié conforme.
A Wolschwiller le 3 octobre 2025.

Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,



EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

43/2025

Le lundi 29 septembre 2025 à 20 h 30 le conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

Membres élus : 11
Membres en fonction : 9
Membres présents : 9
Votants : 9

Etaient présents :

Mesdames BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence.
Messieurs LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

7. Rentrée scolaire 2026 – Pôle scolaire.

M. le Maire énonce que

- le 1^{er} septembre 2025, 101 enfants ont effectués leur rentrée scolaire 2025-2026 au sein du RPI Oltingue-Wolschwiller-Biederthal, et que 15 enfants de notre commune y sont scolarisés
- une nouvelle ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) a été recrutée en remplacement de l'ATSEM démissionnaire avant la rentrée scolaire.
- le montant total de la subvention de la CEA (mandat 2020-2025) reversé par les 8 communes au SIPSBI (Syndicat Intercommunal Préscolaire et Scolaire Birsig à l'III) pour la construction du pôle scolaire est de à 560 094€.
- l'APD du pôle scolaire a été présenté au comité de pilotage du SIPSBI le mercredi 24 septembre par l'architecte. Il doit être mis à jour selon les remarques et observations indiquées lors de la réunion. L'estimation du budget (coût des travaux) devra être actualisé avant validation.

Pour extrait certifié conforme.
A Wolschwiller le 3 octobre 2025.

Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,



EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

44/2025

Le lundi 29 septembre 2025 à 20 h 30 le conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

**Membres élus : 11
Membres en fonction : 9
Membres présents : 9
Votants : 9**

Etaient présents :

Mesdames BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence.
Messieurs LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

8. Honorariat délibération.

Le Maire informe les conseillers que l'honorariat est décerné par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans (les conseillers municipaux qui n'ont jamais été maire ou adjoint ne peuvent se voir conférer l'honorariat). L'intéressé doit avoir cessé les fonctions pour lesquelles l'honorariat est demandé. Toutefois, rien ne s'oppose à ce que les anciens maires, maires délégués et adjoints continuent d'exercer les fonctions de conseiller municipal. Les intéressés ne doivent avoir fait l'objet, ni au cours de leur mandat, ni pendant la période d'interruption de ce mandat, ni depuis qu'ils ont cessé de l'exercer, d'aucune condamnation entraînant l'inéligibilité.

La demande d'honorariat doit être transmise, par mail, avec justification des différents mandats, au minimum 18 ans de service sans obligation (Article L. 2122-35 du CGCT) d'avoir exercé dans une même commune. Si le demandeur remplit l'ensemble des conditions, un arrêté est pris par le préfet pour attribuer l'honorariat. La demande peut être effectuée par l'ancien maire lui-même, par le maire exerçant le mandat en cours pour l'intéressé. Le conseil municipal peut prendre une décision et mentionner la référence de la délibération dans la lettre de demande.

Les demandes tendant à l'octroi de l'honorariat doivent être adressées au préfet, accompagnées de la copie de la carte d'identité et des justificatifs concernant les lieux et les périodes pendant lesquelles ils ont exercé leurs fonctions (tableaux des conseils municipaux).

Cette demande de distinction correspond à la volonté d'exprimer la reconnaissance d'un engagement de nombreuses années au service de la commune. Cette distinction ne confère ni pouvoir, ni prérogative particulière, ni avantage financier imputable au budget de la commune.

Au vu de ces informations le Maire souhaite engager une demande d'honorariat pour M. André LINDER qui a exercé les fonctions de Maire de Wolschwiller de mars 1983 à juin 2020. Pendant 37 années il a servi la commune de son mieux avec l'aide des Adjoints et Conseillers Municipaux successifs. Il a assuré le développement du village et s'est investi avec engagement et disponibilité, au service de nos concitoyens.

Considérant que M. André LINDER a cessé ses fonctions d'élu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- autorise le dépôt auprès de M. le Préfet du Haut-Rhin d'une demande tendant à ce que l'honorariat soit décerné à M. André LINDER,
- chargent le Maire de vérifier si l'honorariat peut également être décerné à d'anciens adjoints. Si tel est le cas une demande tendant à ce que l'honorariat leur soit décerné sera également déposée auprès de M. le Préfet du Haut-Rhin.

Pour extrait certifié conforme.

A Wolschwiller le 3 octobre 2025.

Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,

